







RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE



Vers des bassins de soins transfrontaliers

Le contexte (1)

- Passé commun
- Histoire commune
- Flux économique
- Flux culturel
- Flux de loisirs

Le contexte (2)

- Réponse à une réalité
- Pratiques quotidiennes des habitants
- Demande d'excellence
- Des initiatives locales

Les accords

- 2005 : accord européen sur la mobilité
- 2005 : accord cadre bilatéral

LE FACILITATEUR DE LA COOPERATION: l'accord cadre de coopération sanitaire franco-belge



*Signature de l'accord-cadre franco-belge de coopération
sanitaire transfrontalière, le 30/09/2005 à Mouscron*

EFFETS et OBJECTIFS DE L' ACCORD CADRE (1)

- Crée une base légale
- Définit les autorités compétentes
- Définit les territoires compétents
- Autorise l'élaboration de conventions sanitaires
- Prévoit l'évaluation et le suivi

EFFETS et OBJECTIFS DE L' ACCORD CADRE (2)

- Meilleur accès aux soins
- Continuité des soins
- Simplification des procédures
- Organisation de l'offre
- Mutualisation des connaissances et des pratiques

Mise en œuvre des coopérations (1)

- Dispositifs simples administratifs et financiers
- Intensification des flux sanitaires
- Déprise de professionnels de santé
- Développement progressif entre établissements de santé
- 76% des naissances de Givet à Dinant

Mise en œuvre des coopérations (2)

- Convention inter-hospitalière en 2004
- Zone Organisée d'Accès Soins Transfrontaliers (ZOAST) : 28 janvier 2008
- Coopération sur l'aide médicale urgente : mai 2008
- Règlement du reste à charge

Origine de la ZOAST

- Une offre de soins déficitaire dans les Ardennes et notamment sur la pointe du département
- Une réponse parcellaire avec la convention CH Dinant et CH Charleville pour la Médecine Chirurgie Obstétrique

Programmes Interreg

- ICAPROS :

<file:///localhost/Users/joellebarat/Documents/Région/Représentations/Oradea/Présentation/Sante cardiovasculaire en ICAPROS.pdf>

- Générations en

Santé: file:///localhost/Users/joellebarat/Documents/Région/Représentations/Oradea/Présentation/90_110215031705.pdf

- COSANTRAN et COSANWALFRAN:

<file:///localhost/Users/joellebarat/Documents/Région/Représentations/Oradea/Présentation/949.pdf>

- Coopérations reconnues, exemplaires
- Véritable laboratoire

Les acteurs

- Les professionnels de santé
- Les pouvoirs publics
- L'Europe
- Le Conseil régional et son rôle

CONCLUSION (1)

La coopération sanitaire Ardenne est un exemple de coopération transfrontalière qui articule :

- la complémentarité de l'offre de soins des deux versants
- à des procédures administratives simples et de prise en charge financière équivalente

CONCLUSION (2)

- Développement qualitatif
- Développement quantitatif
- D'autres chantiers à explorer
- Amplifier les partenariats
- Appartenance à un espace de vie commun
- Communauté de santé transfrontalière